



Champion de Travail « de la discipline » Dobermann

(Titre officiel homologable par la SCC)

Prérequis pour l'homologation par la SCC du titre de « Champion de Travail Dobermann dans la discipline » avec inscription au pédigrée :

- Obtenir le diplôme de « Champion du Dobermann Club de France « de la discipline ».
- Obtenir un qualificatif minimum T.B dans une régionale ou à la nationale d'élevage du Dobermann Club de France, dans la même année que le diplôme de « Champion du Dobermann Club de France « de la discipline ».
- Etre identifié génétiquement.
- Hanche avec lecture officielle HDA ou HDB.
- Tares oculaires PHPV / PHTVL (Stade 0 ou 1 « indemne » ou « mineur »).
- Echo Doppler pour le dépistage de la CMD (Indemne).

Champion du Dobermann Club de France « de la discipline »

(Titre non homologable avec attribution d'un diplôme par le DCF)

Modalités :

- Etre adhérent du club de race (Dans l'année de participation à la Nationale de travail).
- Etre le Dobermann 1^{er} en niveau 3 dans sa discipline, ou IFH 2 pour la discipline IFH, et avoir obtenu au minimum 70% des points de cet échelon lors de la Nationale de Travail (BoxDobRott).

Espoir du Dobermann Club de France « de la discipline »

(Titre non homologable avec attribution d'un diplôme par le DCF)

Modalités :

- Etre adhérent du club de race (Dans l'année de participation à la Nationale de travail).
- Etre le Dobermann 1^{er} en niveau 1 ou niveau 2 dans sa discipline (Seulement en IFH 1 pour la discipline IFH) et avoir obtenu au minimum 70% des points de son échelon lors de la Nationale de Travail (BoxDobRott).